#### **DIRECTION GENERALE DES DOUANES**



# REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

NOTE DE SERVICE Nº 1 4 3 /MFB/DGD DU 1 9 SEPT 2025

Objet : Atelier de réflexion sur le thème : « Judiciarisation du contentieux douanier et cadre de collaboration Douane-Justice »

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes de Côte d'Ivoire, la Direction Générale des Douanes organise un atelier de réflexion sur le thème : « Judiciarisation du contentieux douanier et cadre de collaboration Douane-Justice ».

Cet atelier, placé sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances se tiendra du 06 au 10 octobre 2025 à l'hôtel CATERINA RESORT à Grand-Bassam.

Il a pour objectif de permettre aux deux administrations d'établir un cadre de collaboration au regard des innovations introduites dans le nouveau Code des Douanes. Cette rencontre sera marquée par un partage d'information et d'expériences sur les procédures douanières en matière de recherche et de constatation des infractions et des poursuites devant les tribunaux.

A cet effet, les responsables ci-dessous cités sont invités à prendre toutes les dispositions utiles en vue de leur participation effective aux cérémonies d'ouverture du 07 octobre 2025 à 8 h 00 et de clôture du 08 octobre 2025 à 16 h 00.

### Ce sont:

- Les Directeurs Généraux Adjoints
- Les Inspecteurs Généraux Adjoints
- Les Conseillers
- Les Directeurs Centraux
- Les Inspecteurs principaux
- Les Sous-directeurs
- Les Inspecteurs des services
- Les Divisionnaires
- Les Chefs de bureau
- Les Chefs de subdivision

Les Termes de Références et le programme de travail de l'atelier sont joint en annexe.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente note.

Le Directeur Général

Le Directe Général

Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National

Pièces jointes :

-Termes de référence

- Programme de l'atelier

#### **DIRECTION GENERALE DES DOUANES**



# REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

# TERMES DE REFERENCE A L'ATELIER DES PARTIES PRENANTES (DOUANE ET INSTITUTIONS JUDICIAIRES) DANS LE CADRE DE L'APPLICATION

DE LA LOI N° 2022- 975 DU 23 NOVEMBRE 2022 PORTANT

#### CODE DES DOUANES EN COTE D'IVOIRE

## I - Contexte

L'adoption de la loi n° 2022- 975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes marque l'aboutissement d'une série de réformes dont un des points majeurs est l'octroi de la qualité d'Officier de Police Judiciaire à une catégorie d'agents des douanes.

Il ressort de la réforme susvisée, qu'à l'occasion de la recherche et de la constatation des infractions, les agents des douanes agissant en qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) sont placés sous l'autorité du Procureur de la République dans les procédures de contrôle et d'enquête.

Dès lors, il apparait impérieux, de mettre en place un cadre de collaboration entre les institutions judiciaires et l'Administration des douanes en vue d'établir des mécanismes clairs et transparents pour la mise en œuvre des droits et obligations figurant dans le code des douanes à la charge de chacune des parties.

Dans cette perspective, réuni du 23 au 27 septembre 2024, à l'Hôtel CATERINA RESORT de Grand-Bassam, les représentants des deux institutions avaient jugé nécessaire de rendre effective cette collaboration autour des points suivants :

- Organiser un atelier sur l'opérationnalisation du nouveau Code des Douanes réunissant la douane et les acteurs du système judiciaire afin de définir les modalités de collaboration notamment la transmission des procès-verbaux, l'échange d'informations et les procédures de garde à vue dans les affaires douanières;
- Instaurer un cadre de collaboration permanent entre les services douaniers et l'appareil judiciaire;
- Doter les services douaniers des infrastructures nécessaires à la garde à vue et à la conservation des scellés.

A cet égard, l'Administration des douanes **organise du 06 au 10 octobre 2025 à l'hôtel CATERINA RESORT à Bassam**, avec l'appui d'un Expert des Douanes françaises, un atelier réunissant la douane et les acteurs du système judiciaire afin de définir avec eux les modalités d'une collaboration institutionnelle durable et efficace.

Il s'agira pour les parties prenantes de trouver des solutions tenant compte des contraintes de la procédure judiciaire, de la spécificité du droit douanier et des contraintes de l'Administration douanières.

Au cours de cet atelier, l'Administration des douanes procèdera à l'exposé de ses procédures de contrôle et d'enquête en mettant l'accent sur la rédaction des procès-verbaux et autres actes de procédure. Elle s'enrichira des exposés effectués par les magistrats sur des thématiques portant sur les rapports du Procureur avec les OPJ, les modes de poursuites devant les tribunaux et les voies ouvertes contre ses actes.

Au terme de cet atelier, les deux parties mettront en place un cadre d'échange et de coopération.

L'enjeu sera donc de garantir une mise en œuvre sereine de la loi en préservant les droits et obligations des usagers mais également en assurant les intérêts du trésor public dans le cadre de la gestion des litiges nés de l'application de la loi.

## II- Objectif Général

Mener la réflexion sur les aspects juridiques, administratifs et techniques suscités par l'introduction de la qualité d'OPJ dans le nouveau Code des Douanes. Il s'agira donc de trouver des solutions opérationnelles aux recommandations issues de la réflexion de Bassam par la mise en place d'un cadre de collaboration avec le pouvoir judiciaire et les autres organes de répression placés sous l'autorité du Procureur de la République.

# III- Objectifs spécifiques

- Présenter la cartographie des infractions douanières, les pouvoirs et les moyens de recherche et de constatation des infractions douanières ;
- Présenter le cadre de l'intervention des agents d'autres administrations dans la recherche et la constatation des infractions douanières.
- Présenter les procédures devant les Tribunaux et les voies ouvertes contre les procès-verbaux.
- Instruire l'Administration des douanes sur les conditions et modalités de mise en place d'infrastructures permettant la garde à vue et la conservation des scellés.
- Elaborer un projet de cadre de collaboration avec l'institution judiciaire dans les procédures d'enquête et de contrôle douanier.

## IV- Résultats attendus

- La cartographie des infractions douanières, les pouvoirs et les moyens de recherche et de constatation des infractions douanières sont présentés et expliqués ;
- Le cadre de l'intervention des agents d'autres administrations dans la recherche et la constatation des infractions douanières est présenté ;
- Les procédures devant les Tribunaux et les voies ouvertes contre les procès-verbaux sont expliquées.
- Les conditions et modalités de mise en place d'infrastructures permettant la garde à vue et la conservation des scellés sont connues ;
- Le projet de cadre de collaboration avec l'appareil judiciaire dans les procédures d'enquête et de contrôle douanier est élaboré.

#### V- Déroulement

L'atelier réunira les participants désignés par chaque institution dans un format restreint en résidentiel sur cinq (05) jours allant du lundi 06 au vendredi 10 octobre 2025, dont deux jours allant du 07 au 08 octobre 2025, consacrés au cadre de travail spécifique entre les agents de douane et le corps judiciaire. Les travaux se dérouleront en plénière.

## VI- Calendrier du séminaire

L'atelier se tiendra selon un agenda élaboré par le Secrétariat nommé par Monsieur le Directeur Général des Douanes. Le Secrétariat élaborera un document de cadrage sur la base des objectifs spécifiques définis.

## VII- Participants (37 personnes)

L'atelier réunira **vingt-six (24)** agents des douanes, **dix (10)** magistrats des Parquets dont deux (02) du Pole Pénal Economique et Financier, un (01) du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, sept (07) venant des différentes Régions douanières. **Un** (01) juge d'instruction du Pole Pénal Economique et Financier. Un Expert des douanes françaises et son assistant **(02)** soit **37** personnes.

### VIII- Logistique

Pour l'organisation de l'atelier la Douane bénéficiera en partie de l'Appui financier et logistique de la GIZ et du CONAFIP. L'autre partie non prise en charge sera assurée par l'Administration des Douanes.



# IX- Rapport

Un rapport devra marquer la fin des travaux. Le Secrétariat rédigera un document de synthèse comprenant tous les actes et les conclusions de l'Atelier. Le document de synthèse est mis à la disposition du Directeur Général des Douanes au plus tard dix jours après la fin des travaux.





# Programme détaillé de l'atelier Douane-Justice

Thème : la judiciarisation du contentieux douanier et cadre de collaboration Douane-Justice

Date: Lundi 6 octobre - Vendredi 10 octobre 2025

Lieu: Hôtel Caterina Resort à Grand-Bassam

Entrée à l'hotel, dimanche 05 octobre 2025 à 15 heures

| Activités  | Intervenants   | Durée   |
|--|--|---|
| Jour 1 : lundi 06 octobre  | 2025   |   |
| ntres techniques entre la Douane ivoirienne  | e et l'expert douanier   | français  |
| Accueil des participants et installation   | Secrétariat  |   |
| Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'atelier  | Présentation ivoirienne  |   |
| L'expérience des Officiers de Douane<br>Judiciaires (ODJ) en France<br>Organisation et articulation avec le<br>parquet | Exposé de l'expert français :  |   |
| Pause-café   |  |   |
| L'expérience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France  Organisation et articulation avec le parquet         | Intervenants:<br>Expert français   |   |
|  | Jour 1: lundi 06 octobre entres techniques entre la Douane ivoirienne.  Accueil des participants et installation  Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'atelier  L'expérience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France  Organisation et articulation avec le parquet  Pause-café  L'expérience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France  Organisation et articulation avec le Organisation et articulation avec le | Jour 1 : lundi 06 octobre 2025  Intres techniques entre la Douane ivoirienne et l' expert douanier  Accueil des participants et installation  Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'atelier  L'expérience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France  Organisation et articulation avec le parquet  Pause-café  L'expérience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France  Cryptience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France  Organisation et articulation avec le parquet  Drance  Organisation et articulation avec le parquet |

| 13h00-<br>14h30  | Déjeuner   |  |
|------------------|--|--|
| 14h30-<br>16h00  | état de la judiciarisation en Côte<br>d'Ivoire   | Présentation ivoirienne : (DG Douanes – Cellule Contentieux)   |
| 16h00-<br>16h15  | Pause-café   |  |
| 16h15-<br>17h00  | Restitution des échanges et recommandations provisoires  | Secrétariat  |
|                  | Jour 2: mardi 07 octobre   |  |
| F                | Rencontres techniques entre la Douane ivoi   | irienne et Magistrature  |
| 08h30 - 09h00:   | Cérémonie d'ouverture officielle et début des travaux avec magistrats  Accueil et installation des officiels   | Secrétariat  |
| 09h00 -          | Cérémonie d'ouverture  |  |
| 09h45:           | Allocution du DG des Douanes   |  |
|                  | Allocution du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme  |  |
|                  | Allocution du Ministre des Finances et du Budget (présidence)  |  |
| 09h45 -<br>10h15 | : Pause-café   |  |
| 10h15 -<br>12h30 | Début des travaux conjoints Douane– Justice :  • Thématique : La judiciarisation du contentieux douanier en Côte d'Ivoire : état des lieux et perspectives | Intervenants : OPJ Douanes + Magistrats du parquet et du siège |
| 12h30 -<br>14h00 | : Déjeuner   |  |

| 14h00 -<br>16h00 : | Table ronde mixte OPJ/Magistrats Problématiques: délais de procédure, transmission des PV, articulation entre transaction et poursuite, rôle de l'AGRAC.   | Intervenants : OPJ Douanes + Magistrats du parquet et du siège |          |
|--------------------|--|--|----------|
| 16h00 -<br>17h00:  | Restitution des échanges et recommandations provisoires  | Secrétariat  |          |
|                    | Jour 3 : Mercredi 8 octobre  | e 2025   | 10788-17 |
|                    | Suite des échanges Douane–Justice et clôture partielle   |  |          |
| 09h00 -<br>11h00   | Session thématique : Les techniques spéciales d'enquête et leur encadrement judiciaire ;  • Expérience dans les tribunaux en Cote d'Ivoire  • Expérience en matière douanière en Côte d'Ivoire  • Expérience en matière douanière en France. | Intervenants: Expert français + OPJ Douanes + Magistrats       |          |
| 11h00 -<br>11h15   | : Pause-café   |  |          |
| 11h15 —<br>13h00   | : Atelier participatif :<br>Étude de cas pratiques (fraude<br>aggravée, contrebande organisée,<br>blanchiment adossé)<br>13h00 – 14h30 : Déjeuner  | Intervenants: Expert français + OPJ Douanes + Magistrats       |          |
| 14h30 -<br>16h00:  | Plénière : recommandations pour un cadre de collaboration Douane–Justice   | Intervenants: Expert français + OPJ Douanes + Magistrats       |          |

| 16h00 -<br>16h30                  | : Clôture partielle de la séquence mixte Allocution de clôture des travaux conjoints Douane–Justice Retrait des magistrats                 |  |  |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Rencon                            | <b>Jour 4</b> : Jeudi 9 octobre 2 tres techniques entre la Douane ivoirienne   |  |  |
| 09h00 -<br>11h00                  | : Session technique :  La rédaction des actes de procédure douanière (procès-verbaux)  Comparaison des pratiques françaises et ivoiriennes | Intervenants: Expert français + OPJ Douanes        |  |
| 11h00 -<br>11h15                  | : Pause-café   |  |  |
| 11h15 -<br>13h00:                 | Atelier pratique :  Rédaction de PV judiciaires conformes au Code de procédure pénale  | Intervenants: Expert français + OPJ Douanes        |  |
| 13h00 -<br>14h30                  | Déjeuner   |  |  |
| 14h30 -<br>16h00                  | Session technique :<br>Techniques de recherche et de<br>constatation des infractions douanières  | Intervenants :<br>Expert français +<br>OPJ Douanes |  |
| 16h00<br>17h00 :                  | Restitution des travaux pratiques (PV rédigés, observations, corrections)  | Intervenants: Expert français + OPJ Douanes        |  |
|                                   | Synthèse et clôture de l'atelier   | Secrétariat  |  |
| JOUR 5 : vendredi 10 octobre 2025 |  |  |  |
| 09h00-<br>10h30                   | Technique de collecte et de priorisation<br>des affaires contentieuses à soumettre<br>au Parquet   | Intervenants : Expert français + OPJ Douanes       |  |

| 10h30-<br>10h45    | Pause-café   |   |  |
|--------------------|--|---|--|
| 10h45 —<br>13h00   | Lecture et validation des actes de l'atelier (rapport final, recommandations, projet de document-cadre Douane–Justice)   | Intervenants:<br>Expert français +<br>OPJ Douanes |  |
| 13h00-<br>14h30    | Dejeuner   |   |  |
| 14h30 –<br>16h00   | Adoption de la feuille de route et<br>désignation du comité de suivi<br>Douane–Justice   |   |  |
| 16h00 –<br>17h00   | Cérémonie de clôture officielle  Allocution du DG des Douanes  Allocution du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme  Allocution du Ministre des Finances et du Budget |   |  |
| 17h00 –<br>17h30 : | Remise symbolique des actes de l'atelier Fin de l'atelier  |   |  |